



Objet : Convocations des CAP

Madame la Présidente des CAP, Madame la Présidente du CDG26,

Certains des représentants du personnel vous ont sollicité en début de cette année pour être destinataires des calendriers des CAP. Cette demande n'a pas été suivie d'effet.

Suite à la crise sanitaire liée au COVID et afin d'assurer la continuité du service public pendant la période de confinement imposée, le gouvernement a pris l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire

Cette ordonnance prévoyait entre autres que les instances représentatives de la Fonction Publique Territoriale puissent se réunir par conférence audiovisuelle.

Nous prenons acte que le Centre de Gestion de la Drôme n'a pas jugé bon d'utiliser cette disposition

Aussi des centaines d'agents sont, à ce jour, dans l'attente de leurs actes d'avancement de grades ou de leur inscription sur liste d'aptitude promotion interne au titre de l'année

A ce titre, afin de ne pas pénaliser davantage les agents, d'étudier ces dossiers et ceux en suspens depuis le début de l'année, et sur le fondement de l'article du décret n -229 relatif aux CAP des collectivités territoriales, nous **vous demandons que soient convoquées les CAP dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la présente demande.**

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations,

Le secrétaire général UNSA Territoriaux 07/26

Christophe SUREL

La secrétaire générale Cfdt Interco 26-07

Sandrine LANGENECKER

La secrétaire générale CGT

Catherine LE GUEN

Le secrétaire général FA-FPT

Alain VELAY